Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE SOCIAL IMPACT (Part R)

(ISIN : FR0010117093)

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management
Site internet I www.sycomore-am.com
Contact I Appelez le (01) 44.40.16.00 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des Marchés Financiers, France (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Date de production I 15/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type I SYCOMORE SOCIAL IMPACT (ici, "le FCP" ou "l'OPC") est un Fonds Commun de Placement de droit français. Le FCP n'ayant pas la personnalité morale, il n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Durée I L'OPC a été créé le 24 juin 2002 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'udéci liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs I Le FCP vise à réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Stoxx Europe 600 ex UK Net Total Return (dividendes nets réinvestis), sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans et selon un processus d'investissement socialement responsable. L'objectif du FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en privilégiant les entreprises qui offrent des solutions aux grands défis sociétaux mondiaux et intègrent cette recherche d'impact positif dans leur stratégie pour délivrer une croissance rentable et durable. Cet objectif est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse financière et extra-financière des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché).

- Le FCP investit au minimum 75% de son actif net en actions éligibles au PEA. La sélection des actions s'opère sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, mais dans le respect des contraintes géographiques suivantes :
- un minimum de 75% de l'actif net sera employé dans des valeurs d'émetteurs ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne, en Norvège et/ou Islande ;
- les valeurs hors des zones géographiques susmentionnées représenteront à tout moment au plus 25% de l'actif net du FCP ;
- les valeurs d'émetteurs ayant leur siège social au Royaume-Uni ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net du FCP, tandis que les valeurs d'émetteurs ayant leur siège social dans les pays émergents ne sont pas éligibles à l'actif net du FCP.

Les investissements pourront être concentrés sur un nombre limité de valeurs, qui ne pourra toutefois pas être inférieur à vingt (20).

Le FCP est géré de manière active et la construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indice précité. Ainsi, le poids de chaque société dans le portefeuille est totalement indépendant du poids de cette même société dans l'indice, et il est possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans l'indice ou qu'une société y figurant en bonne place soit exclue du portefeuille du FCP.

En complément aux investissements en actions, le FCP pourra être exposé aux instruments financiers suivants : (i) Instruments du marché monétaire, dans la limite de 25% de l'actif, d'émetteurs publics ou privés pour la gestion de la trésorerie du FCP. (ii) Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés (futures) pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions. (iii) OPCVM français ou européens coordonnés, dans la limite de 10% de l'actif, pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions.

Indicateur de référence I DJ Euro Stoxx Total Return, dividendes réinvestis
Affectation des revenus I Capitalisation
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Investisseurs de détail visés I Sycomore Shared Growth est destiné à tout type d'investisseurs
Dépositaire I BNP PARIBAS SA

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou obligataires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.
Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.
Garantie I Le Fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement..

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'Investissement : 10 000 €**			
Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 660 €**	**4 080 €**
	Rendement annuel moyen	-53.35%	-16.41%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 040 €**	**7 270 €**
	Rendement annuel moyen	-29.64%	-6.18%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 190 €**	**12 740 €**
	Rendement annuel moyen	1.95%	4.97%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**12 030 €**	**15 920 €**
	Rendement annuel moyen	20.27%	9.75%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juin 2021 et décembre 2022, intermédiaire entre novembre 2013 et novembre 2018 et favorable entre décembre 2012 et décembre 2017

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de contrat.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**572 €**	**2 401 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5.80%	3.69% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.65% avant déduction des coûts et de 4.97% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	198 EUR
Coûts de transaction	0.31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	44 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable poursuivi par ce fonds, qui relève de l'article 9 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org